

Bernard d'Ingrando
Château de Scopont (ou du Pastellier)
81470 MAURENS-SCOPONT
06 75 23 49 70
dingrandobernard@orange.fr

À Monsieur le Commissaire-Enquêteur

M. Jean-Marie Alvernhe (Projet A.F.A.F.E.)
Mairie de Maurens-Scopont
Place Jean Alibert-Pierre Racaud
81470 Maurens-Scopont

Maurens-Scopont, le 20 septembre 2022

Lettre recommandée avec AR N° 1A 175 398 7685 3 (5 pages)

Objet : « Enquête publique A.F.A.F.E. Cambon-les-Lavaur, Maurens-Scopont, Villeneuve-les-Lavaur ». Observations relatives à l'enquête publique concernant la future autoroute A69.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vu le dossier mis à ma disposition lors de l'enquête publique en la mairie de Maurens-Scopont le jeudi 15 septembre 2022,

Au nom du château de Scopont dont un bâtiment est classé monument historique et deux autres inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

Considérant qu'ils sont environnés d'un parc arboré et de prairies dont des études récentes ont montré l'intérêt patrimonial, à savoir des zones humides, d'un site parmi les plus importants de la région de la jacinthe de Rome, espèce particulièrement protégée, de chênes pluriséculaires. Récemment des tourterelles des bois (oiseaux migrateurs rares, en voie de disparition) ont pu être observées, en effet le parc et ses habitats adjacents sont un élément important des trames verte et bleue, soit en étant situé directement sur leur tracé, soit en tant qu'habitat relai, d'autant plus que le domaine se situe dans un territoire d'agriculture intensive où les habitats naturels sont rares et où les espèces souffrent des pesticides et d'un manque crucial de ressources alimentaires, je voudrais donc attirer particulièrement votre attention sur trois points :

1. Les zones humides et les biotopes
2. La préservation des monuments historiques
3. Le tracé de l'autoroute

1. Zones humides et biotope

Le dossier « 01 - Porter à connaissance » souligne l'attention qui doit être portée sur plusieurs thèmes liés à la nature, notamment les biotopes, sources de biodiversité. Ils sont listés comme suit :

- les Zones humides qui sont « très importantes à conserver » (aux pages 28-29),
- les Espaces de protection de la biodiversité - Trame verte et bleue (p. 73-75),
- les Fiches arrêté préfectoral de protection du biotope (p. 76-77),
- la Fiche natura 2000 (p. 78-79),
- la Directive oiseaux (p. 81-82),
- les Fiches ZNIEFF (p. 91-96),
- et les pages 100-102 évoquent les "Espèces protégées, espèces menacées".

Or, le château de Scopont (ou du Pastellier) répond à plusieurs de ces chapitres.

C'est ce que rapporte le document « 03 - Rapport de l'étude préalable d'aménagement foncier – volet environnemental » qui donne les précisions nécessaires.

En ce qui concerne le château et son parc, il mentionne :

Les zones humides du château (existantes et potentielles) p. 56 et 70.

Le château de Scopont y est appelé château du Pastellier p. 65 (photo de cardamine des prés) où l'importance des zones humides est rappelé. Tandis que p. 131 ce n'est pas seulement des parties, mais l'ensemble de son parc qui est une "zone humide potentielle".

La jacinthe de Rome est mentionnée p. 116 et 120 où son site d'implantation est qualifié d'« intérêt patrimonial de l'habitat d'espèce fort ». Son caractère d'espèce particulièrement protégée est souligné en rouge p. 114, 119 et 120.

Page 125 c'est l'ensemble du site de Scopont qui est mentionné comme "Secteur d'intérêt écologique fort".

Récemment, des tourterelles des bois, espèce en danger (doc. 1¹), ont été repérées dans le parc. On y trouve également d'autres espèces protégées : les hirondelles des fenêtres (50 couples) ; le grand capricorne du chêne ; la chouette chevêche et la chouette effraie. La présence d'autres espèces protégées est fortement suspectée : trois espèces de chauve-souris (Noctule de Leisler, Barbastelle d'Europe et Murin d'Alcathoe) ; le scarabée pique-prune et la chouette hulotte.

Conclusions 1

Compte tenu du caractère unique du site du château et de son parc,

Compte tenu de l'expérience éprouvée lors de la réalisation de la départementale 42 qui a perturbé le régime des eaux sur le site et mis en danger ses caractéristiques,

Compte tenu du tracé envisagé au voisinage du parc très proche de la départementale et parallèlement à elle :

a) Il est à craindre que les dégradations déjà observées avec la départementale soient amplifiées par ce tracé trop proche, et que les zones, flores et faunes protégées soient irrémédiablement altérées. La jacinthe de Rome a besoin d'un milieu humide particulier. Or les eaux viennent de la colline située de l'autre côté de la départementale. Il pourrait y avoir assèchement par le barrage que constituera l'autoroute et ses fondations. La disparition de ce biotope entraînera celle de la tourterelle des bois et des autres espèces qui y ont trouvé un des trop rares milieux favorables.

b) Le projet de restauration et mise en valeur du château veut, au-delà des bâtiments, développer des activités qui s'appuieront sur ses atouts naturels afin de lui redonner une vie liée à la protection de la nature et de la biodiversité. Un lieu dont une des dimensions sera pédagogique.

1 Les documents mentionnés sont reproduits dans le Dossier 2 joint.

À cette fin, nous avons développé des contacts avec l'université Toulouse 3 Paul Sabatier et le jardin botanique du Muséum d'histoire naturelle. Des diplômés ont déjà été obtenus avec des études sur le parc (doc. 2 et 3). Nous avons signé la charte d'engagements réciproques du réseau SAGNE pour la protection et la sauvegarde des zones humides (doc. 4).

c) Pour toutes ces raisons, la trop grande proximité de l'autoroute, en perturbant le riche biotope du parc, va entraîner la perte d'un lieu naturel d'importance majeure, et c'est la totalité du projet de revitalisation du monument historique, dont il n'est pas besoin de souligner l'importance, qui est lourdement compromis.

2. Préservation des monuments historiques

Monument historique

Les pages 143-144 du « 03 - Rapport de l'étude préalable d'aménagement foncier – volet environnemental » présentent le château avec des photographies des bâtiments protégés au titre des monuments historiques. Page 148, dans les "Préconisations relatives au paysage" est demandée la "Préservation de l'occupation des sols à l'intérieur des sites classés ou inscrits ainsi que le périmètre (en fait le diamètre) de 500 m autour des monuments historiques » (château du Pastellier = château de Scopont).

PPR retrait-gonflement des argiles

Il faut rapprocher cette demande de respect de la protection du document « 01 - Porter à connaissance » dont les pages 40-41, chap. 4-4, traitent du risque de mouvement de terrain notamment en ce qui concerne le « retrait-gonflement des argiles ». La carte indique que le château est dans une zone concernée par ce risque (doc. 5).

Un assèchement du sous-sol, même limité, peut affecter les fondations du château, et provoquer une désorganisation de ses maçonneries. L'aire du château est un réceptacle séculaire des eaux du relief environnant (les puits nombreux dans le parc en sont la marque). La modification des conditions d'humidité habituelles du substrat sur lequel il est bâti peut lui faire perdre son équilibre et provoquer des dégâts importants.

Conclusions 2

Compte tenu de l'ancienneté des bâtiments, toute modification de leurs conditions d'équilibre peut avoir un résultat funeste. L'intérêt historique reconnu du château redouble l'attention qui doit être portée à ne pas déstabiliser les bâtiments, et par conséquent plaide à nouveau pour la conservation scrupuleuse des zones humides du parc et de leur approvisionnement en eau.

3. Tracé de l'autoroute

Le tracé tel qu'il est consigné p. 8 du fichier « 02 Rapport de l'étude préalable d'aménagement foncier – volet foncier agricole » est conditionné par l'espace ténu entre Esclauzolles et la D42 dans lequel l'autoroute se faufile en démolissant quelques constructions. Idem p. 11 et 12 du fichier 03. Il laisse entre autoroute et D42 des espaces résiduels non exploitables.

Un autre critère qui préside à ce tracé, est celui des courbes qui ne peuvent être trop serrées sur ce type de projet routier.

Conclusions 3

Un autre tracé respectant à la fois les espaces protégés et la contrainte des virages en proposant une courbe plus douce encore (doc. 6) est tout à fait possible et bien plus adapté. En passant au nord d'Esclauzolles on laisse entre autoroute et D42 des terres exploitables tout en détruisant moins de maisons, des surfaces qui, en recevant les eaux des pluies peuvent continuer à alimenter les zones humides du château situées en contrebas.

Ainsi, les contraintes tant en ce qui concerne les espaces naturels que la conservation des espèces, le respect de la zone protégée au titre des monuments historiques, mais aussi celle de l'autoroute, peuvent être conciliées.

Conclusion générale

Le bruit inévitable généré par ce type d'ouvrage repoussé plus loin, nous permettra, au-delà des dimensions naturelle, écologique et monumentale, de développer la dimension culturelle du projet de revitalisation du château et de son parc. Il est déjà convenu avec l'aide de la célèbre cantatrice Nathalie Dessay de parrainer et d'organiser des concerts de musique classique (doc. 7). Un partenariat avec la ville de Toulouse est déjà acquis (doc. 8-1, 8-2, 8-3) La métropole de Toulouse a confirmé son intérêt (doc. 9). La région a également montré officiellement son intérêt pour notre projet (doc. 10). Le député du Tarn (doc. 11), les conseillers départementaux (doc. 12) et le département également (doc. 13). La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) par l'intermédiaire de l'architecte des bâtiments de France (doc. 14), la Fondation du patrimoine (doc. 15-1, 15-2, 15-3), la Société Archéologique du Midi de la France (doc. 16 et 17) et notre architecte du patrimoine apportent leur contribution à la conservation du monument et de ses abords.

Avec tous ces arguments et propositions, avec les liens déjà tissés, les projets en cours, nous souhaitons que l'autoroute soit un plus pour le château. Nous sommes convaincus d'avoir proposé une solution réaliste, et qu'avec la bonne volonté de chacun, il est possible de trouver une issue positive pour la nature, les humains, les monuments et l'économie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bernard d'Ingrando

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Annexes :

Documents contenus dans le dossier 2

- Doc. 1 – Tourterelle des bois
- Doc. 2 – Rapport d'étude Université 1 (page de garde)
- Doc. 3 – Rapport d'étude Université 2 (page de garde)
- Doc. 4 – Charte SAGNE
- Doc. 5 – Carte du PPR du retrait-gonflement des argiles
- Doc. 6 – Tracé alternatif proposé pour l'autoroute
- Doc. 7 – Lettre partenariat mairie de Toulouse
- Doc. 8-1, 8-2, 8-3 – Lettre mairie de Toulouse
- Doc. 9 – Lettre métropole de Toulouse
- Doc. 10 – Lettre région Occitanie
- Doc. 11 – Lettre du député du Tarn
- Doc. 12 – Lettre des conseillers départementaux du Tarn
- Doc. 13 – Lettre du département du Tarn
- Doc. 14 – DRAC - UDAP
- Doc. 15-1, 15-2, 15-3 – Convention avec la Fondation du patrimoine
- Doc. 16 – Lettre Société Archéologique du Midi de la France
- Doc. 17 – Étude archéologique du château par Hadès (page de garde)

